



## PLANNING DES INSCRIPTIONS ANNEE 2024/2025 PERISCOLAIRE / MERCREDIS/ VACANCES SCOLAIRES

ENFANT : (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Enseignant : \_\_\_\_\_

Je soussigné, (nom, prénom) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant  
nommé ci-dessus, souhaite inscrire mon enfant selon les dispositions suivantes :

### PLANNING DES PRESENCES PERISCOLAIRE ET MERCREDIS RECREATIFS :

- Inscription régulière (toute l'année scolaire)
- Inscription pour la période du ..... au .....
- Inscription selon un planning (à fournir dans les délais établis par le règlement intérieur et sous réserve de disponibilité)
- Uniquement semaines PAIRES     Uniquement semaines IMPAIRES

Cochez les cases correspondantes

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
6h45-8h30	6h45-8h30	6h45-8h30	6h45-8h30
7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30
11h30-13h30	11h30-13h30	11h30-13h30	11h30-13h30
16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30
17h30-18h30	17h30-18h30	17h30-18h30	17h30-18h30

MERCREDI				
7h30-8h30	8h30-12h	12h-13h30	13h30-17h30	17h30-18h30

**Nb. A compter de la rentrée 2024/2025, il sera possible d'établir vos modifications de plannings périscolaires et mercredis directement via le portail famille Bel Ami. Vous recevrez vos codes d'accès par email via l'adresse contact que vous aurez renseignée sur la fiche d'inscription. Ils seront valables pour toute la scolarité de votre enfant.**

**PRESENCES VACANCES SCOLAIRES :**

Je connais déjà mes besoins pour les vacances scolaires et je souhaite inscrire mon enfant au centre aéré aux périodes suivantes : (Nb. des inscriptions sont toujours possibles en cours d'année, nous éditons un programme des activités environ un mois avant chaque période de vacances, distribués aux écoles et disponibles sur le site internet de la mairie de Château-Salins)

- Vacances d'Automne : du 21 au 25 octobre 2024
- Vacances d'Hiver : du 10 au 14 février 2025
- Vacances de Printemps : 7 au 11 avril 2025

**Vacances d'été :**

- 1<sup>ère</sup> semaine : du 7 au 11 juillet 2025
- 2<sup>ème</sup> semaine : du 15 juillet au 18 juillet 2025 (du mardi au vendredi, lundi 14, férié)
- 3<sup>ème</sup> semaine : du 21 au 25 juillet 2025

*En cas d'Aide aux temps Libres de la CAF de la Moselle ou de justificatif à fournir à un Comité d'Entreprise, il appartient au responsable légal de fournir ce document à la directrice de l'accueil avant le début de l'accueil.*

**Je déclare avoir lu et accepter le règlement du Service Enfance Jeunesse relatif aux accueils périscolaires, mercredis jeunes et centres aérés.**

**J'indique ci-dessous tout changement à apporter à mon dossier d'inscription (téléphone, adresse etc...).**

---

---

---

---

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ :

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

QF : \_\_\_\_\_

Fiche saisie le : \_\_\_\_\_